

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mille vingt-quatre, huit avril. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi quinze avril deux mille vingt-quatre en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Présentation et vote du compte administratif 2023
- Approbation du compte de gestion 2023
- Affectation du résultat
- Vote des 4 taxes
- Attribution des subventions aux associations 2024
- Vote de la fongibilité des crédits
- Présentation et vote du budget primitif 2024
- Délibération prêt – Investissement 2024
- Cautions logement communal « 11 Route du Périgord »
- Choix locataire logement « 11 Route du Périgord »
- Fixation prix loyer « 11 Route du Périgord »
- Contrat d'entretien chaudière « 11 Route du Périgord »
- Redevance d'occupation du domaine public 2024 – Orange
- Illuminations de Noël
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

PRÉSENTS : MME IBERTO – M. CAMUS - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES CLAVERIE - VAUNAC - GUIHENEUF - M. BIERNE – MME LAGORCE – M. BOURNET

ABSENT EXCUSÉ : M. BIASOTTO

PROCURATION : M. BIASOTTO Nicolas à Mme IBERTO Dominique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 18 mars 2024**

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire présente le compte administratif de l'année 2023, article par article. La discussion s'engage et Madame le Maire répond aux questions.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		91 465,87 €		100 000,00 €		191 465,87 €
Opérations de l'exercice	62 409,01 €	45 498,62 €	314 571,22 €	335 739,26 €	376 980,23 €	381 237,88 €
TOTAUX	62 409,01 €	136 964,49 €	314 571,22 €	435 739,26 €	376 980,23 €	572 703,75 €
Résultats de clôture		74 555,48 €		121 168,04 €		195 723,52 €
Restes à réaliser	30 549,36 €	17 287,28 €			30 549,36 €	17 287,28 €
TOTAUX CUMULÉS	30 549,36 €	91 842,76 €		121 168,04 €	30 549,36 €	213 010,80 €
Résultats définitifs		61 293,40 €		121 168,04 €		182 461,44 €

Madame le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, quitte la salle en cédant la présidence à M. CAMUS Jean-Michel, doyen d'âge, qui fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2023 de la commune**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir suivi la présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif de la commune fait apparaître pour l'exercice 2023 un résultat de fonctionnement de 121 168,04 €. Madame le Maire demande de procéder à l'affectation de ce résultat afin de l'inscrire au budget primitif 2024.

Madame le Maire ne participant pas au vote de l'affectation du résultat, elle quitte la salle en cédant la présidence à M. CAMUS Jean-Michel, doyen d'âge de ce conseil municipal, qui fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Excédent investissement reporté		74 555,48 €
Résultat de fonctionnement		121 168,04 €
	compte 1068	21 168,04 €
	compte 002 (solde excédent)	100 000,00 €

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

VOTE DES 4 TAXES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les éléments budgétaires permettant de voter les taux d'imposition pour 2024 sont connus, elle propose de ne pas augmenter ces taux en 2024.

Madame le Maire indique que le taux moyen communaux de 2023 au niveau national est de 39,42 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024, et de voter les taux suivants (part départementale incluse) :

- **Taxe foncier bâti : 35,26 %** (9,28 % taux communal et 25,98 % taux départemental)
- **Taxe foncier non bâti : 29,60 %**
- **Taxe d'habitation : 8,53 %**
- **CFE : 13,38 %**

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élus peuvent participer et voter les délibérations de l'association dont ils sont membres, ils ne doivent en aucune manière prendre part aux votes des subventions au Conseil Municipal (article 432-12 du code pénal – version en vigueur depuis le 24 décembre 2021). Cela vaut aussi pour les groupes de travail qui préparent les demandes de subventions.

Madame le Maire laisse la parole à Mme VASSEAUD Sophie, 2^{ème} adjointe, qui présentent les propositions de la Commission « Finances » et de la Commission « Vie sociale et locale », concernant les subventions allouées aux associations pour l'année 2024 :

- Amicale Laïque de St Seurin	400,00 €	- Association des Parents d'Elèves	450,00 €
- Canoë Kayac Saint Antoinais	40,00 €	- FNACA – Anciens Combattants	50,00 €
- Handball Foyen Vélinois	20,00 €	- Les Amis de Prats	150,00€
- L'Hameçon Lamoithais	250,00 €	- Occe Coop Scolaire St Seurin	800,00 €
- Société de chasse	250,00 €	- Stade Foyen	80,00 €
- Asso. Handicap, Polyarthrite, Sclérose en plaque jardin			50,00 €
- AFSEP	50,00 €	- Amicale Sapeurs Pompiers	100,00 €
- Association prévention routière	50,00 €	- Comité Féminin Dordogne	100,00 €
- Croix Rouge Française	200,00 €	- France Alzheimer	100,00 €
- La Ligue contre le Cancer	100,00 €	- Resto du Cœur de la Dordogne	100,00 €
- Secours Catholique	50,00 €	- Secours Populaire	50,00 €
- Association des boules au Nez	50,00 €		
		TOTAL :	3 490,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer des subventions comme proposé ci-dessus.

VOTE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la fongibilité des crédits est un principe nouveau dans le cadre de la mise en place de la M57. Il permet de pouvoir effectuer des mouvements de crédits entre chapitres d'une même section (fonctionnement et investissement) sans avoir à délibérer. C'est une souplesse de la M57, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section.

Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer cette fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024 par la commission « Finances ». Elle donne les explications chapitre par chapitre et le détail pour certains articles. Madame le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
011- charge à caractère général	157 400,11 €	013 – atténuation de charges	6 000,00 €
012- charges de personnel et frais assimilés	143 650,00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	15 900,00 €
014 – atténuations de produits	33 549,00 €	73 – impôts et taxes	9 700,00 €
65- autres charges gestion courante	47 862,00 €	731 – fiscalité locale	139 000,00 €
66 – charges financières	6 109,89 €	74 - dotations et participations	119 050,00 €
67 – charges spécifiques	2 500,00 €	75 – autres produits de gestion courante	30 020,00 €
68 – dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00 €	76 – produits financiers	0,00 €
023 – virement à la section d'investissement	25 000,00 €	77 – produits spécifiques	0,00 €
042 – transferts entre sections	2 099,00 €	002 – résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €
TOTAL	419 670,00 €	TOTAL	419 670,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
20 – immobilisations incorporelles	0,00 €	13 - subventions d'investissement	5 541,67 €
204 – subventions d'équipement versées	120 847,73 €	Reste à réaliser 2023	17 287,28 €
Reste à réaliser 2023	11 172,00 €	16 – emprunts et dettes assimilées	250 000,00 €
21 – immobilisations corporelles	229 773,23 €	20 – immobilisations incorporelles	0,00 €
Reste à réaliser 2023	19 377,36 €	21- immobilisations corporelles	0,00 €
23 – immobilisations en cours	1 079,76 €	10 - dotations, fonds divers et réserves	28 168,04 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	165 – dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
13 – subventions d'investissement	0,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	25 000,00 €
16 – emprunts et dettes assimilées	21 401,39 €	040 – opérations d'ordre de transfert entres sections	2 099,00 €
26 – participations et créances rattachés à des participations	0,00 €	001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	74 555,48 €
27 – autres immobilisations financières	0,00 €		
TOTAL	403 651,47 €	TOTAL	403 651,47 €

DÉLIBÉRATION PRET – INVESTISSEMENT 2024

Après avoir fait le point sur les besoins de financement pour les travaux d'investissement 2024 – Modernisation du parc d'éclairage public et enfouissement du réseau aérien, Madame le Maire propose de réaliser un emprunt et présente les propositions du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, de la Banque des territoires et du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de faire un emprunt de 250 000 € auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 25 ans. Le taux effectif choisi est de 3,60 %. Deux cent cinquante euros de frais de dossier seront engagés.

CAUTION LOGEMENT COMMUNAL « 11 ROUTE DU PÉRIGORD »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la reprise et état des lieux du logement qui avait été donné en location à Mme Scheck Béatrice a été fait par un huissier le mardi 5 décembre 2023. Suite aux constatations de l'huissier, aux dégradations et au non-paiement des loyers, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas restituer la caution initiale de 471,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés de ne pas restituer la caution et autorise Madame le Maire à établir les pièces et documents nécessaires auprès du Trésor Public.

CHOIX LOCATAIRE LOGEMENT « 11 ROUTE DU PÉRIGORD »

Le logement communal situé « 11 Route du Périgord » étant devenu vacant suite au départ de Mme SCHECK Béatrice, il y a lieu de choisir de nouveaux locataires.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADIL a donné un avis favorable à la candidature de Mme Redondo et M. Meynard.

Après examen des candidatures, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer ce logement à Mme Redondo et M. Meynard.

FIXATION PRIX LOYER « 11 ROUTE DU PÉRIGORD »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix du loyer pour le logement « 11 Route du Périgord ». Elle propose de fixer le montant du loyer à 504,20 € mensuel (dont 12,00 € de charges) en accord avec les services de l'ADIL 24 qui se charge d'établir le nouveau bail à partir du 1^{er} mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer le prix du loyer à 504,20 € mensuel chargé à partir du 1^{er} mai 2024.

CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERE « 11 ROUTE DU PERIGORD »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la municipalité-prenne en charge l'entretien annuel de la chaudière à gaz du logement « 11 Route du Périgord ». Par conséquent, le loyer de ce dit logement serait

augmenté d'autant : soit 12,00 € de charges par mois. Elle présente la proposition faite par l'entreprise Blondy (entretien avec contrat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de souscrire un contrat annuel d'entretien de chaudière et valide le devis de l'entreprise Blondy à hauteur de 131,00 € HT annuel. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce contrat.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024 – ORANGE

Madame le Maire explique qu'il y a lieu chaque année de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public. Elle propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour l'année 2024 :

- Pour les artères en sous-sol : 30,00 € x 2,32 km x 1,60900 (coef actualisation 2024) = 111,99 €
- Pour les artères aériennes : 40,00 € x 6,030 km x 1,60900 (coef actualisation 2024) = 388,09 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés ces tarifs et charge Madame le Maire à émettre un titre exécutoire de recettes relatif à cette redevance.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame le Maire laisse la parole à Madame Sophie VASSEAUD, qui en charge de ce dossier. Madame VASSEAUD présente au Conseil Municipal le devis de la société ADNLight, qui s'élève à 2 430,00 € HT pour un contrat de location triennal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour et 5 abstentions d'accepter le devis de la société ADNLight pour la somme de 2 430,00 € HT et charge Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Réunion SIVOS le mercredi 13 mars 2024 : Mme LAGORCE Sophie informe que cette réunion portait principalement sur des votes budgétaires (compte administratif, compte de gestion, budget 2024,...). Les résultats du compte administratif 2023 montrent un résultat cumulé en fonctionnement de 42 031,39 € et en investissement de 7000 €. Elle indique qu'il a été proposé que la cotisation des communes soit de 2,00 € / habitant, soit pour St Seurin une participation de 1 054,00 €.
- Conseil d'Ecole le mardi 26 mars 2024 : Mme LAGORCE Sophie présente au Conseil Municipal les points abordés lors de cette réunion : les effectifs des écoles, le bon fonctionnement de la classe de CM1, le rythme scolaire maintenu à 4 jours, les prochains événements (cross au collège, sortie au Festival Côté Jardin, l'intervention d'une infirmière scolaire sur le thème du sommeil et des écrans, la fête des écoles qui aura lieu le 14 juin à St Seurin de Prats,...), le retour sur le voyage à Paris.
- Commission « Assainissement » le mardi 2 avril 2024 : M. BOURNET Laurent indique au Conseil Municipal que cette commission avait pour ordre du jour les votes des documents budgétaires (BP 2024 Assainissement Affermage et BP 2024 SPANC). L'entreprise AGUR a été choisie pour une durée de 3 ans pour assurer les contrôles de conformité des assainissements. Il a été voté le contrôle obligatoire des assainissements collectifs tous les 10 ans.
- Commission « Enfance-Jeunesse » le lundi 15 avril 2024 : Mme LAGORCE Sophie indique au Conseil Municipal que lors de cette commission a été fait un bilan des actions de l'EJ menées en 2023 dans le cadre de contrat signé avec la CAF et GMR (Grandir en Milieu Rural) avec la MSA. Le point important abordé est la création d'un Relais Petite Enfance sur le secteur géré par la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, ce qui amène à ne plus avoir de convention avec le Pays Foyen et à créer un poste d'animateur RPE à mi-temps à partir du 1^{er} janvier 2025, dont le bureau sera à Bonneville.

QUESTIONS DIVERSES

- **RÉVISION LOYER « 28 ROUTE DE PRATS »**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer communal « 28 Route de Prats » arrivant à son terme d'année, il y a lieu de le réviser conformément à l'indice de références des loyers du 1^{er} trimestre 2024, soit + 3,50 % à compter du 1^{er} mai 2024.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame le Maire à augmenter ledit loyer de 3,50 %, soit un loyer mensuel de 475,69 € à compter du 1^{er} mai 2024, sur la base du taux de l'indice de l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

- **DEVIS REMPLACEMENT RADIATEUR SALLE DE BAIN « 24 ROUTE DE PRATS »**

Suite aux réclamations des locataires du logement communal « 24 Route de Prats » et à la vétusté du radiateur, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer le radiateur de la salle de bain de cedit logement. Elle présente la photo du radiateur entièrement piqués par la corrosion. Elle présente les deux propositions de devis de l'entreprise Talon Guy, une proposition d'un montant de 471,00 € HT et une deuxième à 230,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à 6 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre, le devis de l'entreprise Talon Guy d'un montant de 230,00 € HT et charge Madame le Maire à engager cette dépense.

- **DEVIS RESTAURATION REGISTRE D'ÉTAT CIVIL**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les registres d'état civil sont en train de se dégrader et qu'il serait opportun de restaurer les plus abîmés. Elle présente le devis de la société Fabrègue d'un montant de 887,80 € HT pour la restauration d'un registre de naissances de 1898-1923.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le devis de la société Fabrègue d'un montant de 887,80 € HT € HT et charge Madame le Maire à engager cette dépense.

- **ENQUETE PUBLIQUE POUR LE RENOUELEMENT D'UNE EXPLOITATION ET L'EXTENSION DU PERIMETRE D'EXTRACTION D'UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS SUR LA COMMUNE DE FLAUJAGUES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est organisé suite à une demande d'autorisation environnementale concernant la poursuite de l'exploitation d'une carrière de sables et graviers par la société Carrières de Thiviers, sur le territoire de la commune de Flaujagues, et l'extension du périmètre d'extraction sur 16,8 hectares.

Madame le Maire indique que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Après discussion et étude des différentes pièces fournies, le Conseil Municipal vote :

CONTRE : 8

ABSTENTIONS : 3

POUR : 0

- **PRÉSENTATION DU TRACÉ DE LA VOIE VERTE**

Madame le Maire présente le projet de vélo/route sur la commune.

Séance levée à 23h05

Madame le Maire,

